

SÉANCE DU 22 JANVIER 2021

Ordre du jour :

- Communication au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre des délégations,
- Présentation pour information et orientation du projet de réalisation d'une centrale solaire,
- Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),
- Tour du Loir-et-Cher 2021 : accord de passage et demande de subvention,
- Acquisition de matériels : nettoyeur, pont élévateur,
- Rapport de l'enquête publique du SYRSA,
- Proposition d'adhésion à l'association de sauvegarde des moulins à eau de Loir-et-Cher,
- Tracteur : engagement de la commune sur le financement et autorisation de signature du contrat de prêt,
- Délégations du Conseil Municipal au Maire : Point n°16 - Précision sur le périmètre du droit de préemption,
- Point sur l'avancée de certains sujets abordés lors de précédentes réunions,
- Informations diverses sur les commissions,
- Questions diverses.

Le vingt-deux janvier deux mil vingt-et-un, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la salle des fêtes en raison des mesures sanitaires liées à la COVID 19, en séance ordinaire à huis clos (en raison du couvre-feu), sous la présidence de Madame COURRIOUX, Maire.

Étaient Présents : Mesdames COURRIOUX, TURUNEN, Monsieur AMIOT, Mesdames SEGARD, GARREC, Messieurs RAYNAL - DESMONS-ALENCOURT, HEBERT, GAULLIER, Mesdames FERNANDES, LAVINA, Messieurs FAUCARD, GIRAUDON.

Absent excusé : Monsieur DEPARDIEU

Monsieur DEPARDIEU a donné pouvoir à Madame COURRIOUX.

Secrétaire : Madame GARREC.

Le procès-verbal de la séance du 11 Décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS

Madame le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Madame le Maire par délibération du 13 novembre 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Madame le Maire en vertu de cette délégation,

- Décision n°1-2021 : Signature d'une concession de cimetière accordée à Monsieur Cédric DAVID domicilié 3 rue des Bruyères à Chaon pour une durée de cinquante ans et pour un montant de 200 €.

PRÉSENTATION POUR INFORMATION ET ORIENTATION DU PROJET DE RÉALISATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE

Madame LAVINA présente, sous forme de slides, le projet de réalisation d'une centrale solaire aux conseillers municipaux.

.../...

Sont détaillés : les terrains retenus, les sociétés, les avantages et les inconvénients d'une telle installation et la procédure de mise en place. Le retour financier est non négligeable pour la commune.

Les terrains sont actuellement occupés, en majorité, par des agriculteurs sous convention. Pierrefitte étant une des dernières communes agricoles du secteur, cela demande réflexion.

Lors de la présentation, ont été aussi évoqués les panneaux photovoltaïques aussi bien sur les bâtiments publics que sur les bâtiments agricoles.

Il est décidé que la commission développement durable et transition écologique rencontre 3 des 4 sociétés démarchées afin d'en sélectionner une qui réalisera une présentation devant le Conseil Municipal. De plus, la commission rencontrera les locataires des terrains concernés afin de comprendre les problématiques qui se présenteraient à eux si les projets étaient adoptés et aussi envisager des mesures compensatoires.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Ne possédant plus actuellement de lieu pour exercer une activité sportive, le Conseil Municipal souhaite réaliser un terrain multi-sports « type city-stade » sur une ancienne structure rue des passées. Cet équipement s'adresserait aussi bien aux écoliers dans le temps scolaire qu'aux familles.

Le montant estimatif de l'opération s'élève à 55 988.60 € HT et s'établit de la façon suivante :

- Structure : 36 961.00 €
- Travaux de terrassement : 19 027.60 €
- 55 988.60 € HT

Le Conseil Municipal approuve le projet proposé par la commission associations, jeunesse et sports et sollicite de Monsieur le Préfet l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 pour l'aider dans ce projet

Madame le Maire précise qu'un contact a été pris auprès de l'agence nationale du sport pour une aide complémentaire. Les dossiers ne seront envoyés que fin février et la réponse en octobre. Ainsi le total des aides apportées pourrait atteindre 80 %.

Il est redemandé d'avoir une vue générale sur les finances afin de prévoir les éventuels projets des autres commissions et comités. Le comité revitalisation du centre bourg informe que seuls des honoraires de maître d'œuvre seraient à prévoir. Concernant la maison de Madame MORIN, un courrier sera adressé à tous les propriétaires.

TOUR DU LOIR-ET-CHER 2021 : ACCORD DE PASSAGE ET DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal donne son accord pour le passage du Tour du Loir-et-Cher sur le territoire de la commune.

Il décide également d'allouer une subvention de 84,84 € pour son organisation.

ACQUISITION DE MATÉRIELS : NETTOYEUR, PONT ÉLÉVATEUR

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat d'un nettoyeur haute pression de la marque BATEX auprès de la société AEB (Romorantin-Lanthenay) pour un montant de 2 355 € HT.

Concernant le pont élévateur, le Conseil Municipal ne donne pas suite à la proposition car le tracteur présenté en Juillet pour un achat devait répondre à la problématique du pont élévateur. Il est demandé de prendre contact avec le garage agricole si celui-ci pourrait assurer le nettoyage et l'affutage du matériel.

RAPPORT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU SYRSA

Chaque conseiller a pris connaissance du rapport de l'enquête publique. Celle-ci a recueilli un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale et un avis favorable à la déclaration d'intérêt général du bassin versant des Sauldres sous réserve qu'aucuns travaux ne soient réalisés sans l'aval des propriétaires.

PROPOSITION D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DES MOULINS À EAU DE LOIR-ET-CHER

Le Conseil Municipal donne son accord pour adhérer à l'association de sauvegarde des moulins à eau de Loir-et-Cher. Le coût de l'adhésion est fixé à 30 € pour 2021.

TRACTEUR : ENGAGEMENT DE LA COMMUNE SUR LE FINANCEMENT ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE PRÊT

Lors de la séance du 10 juillet dernier, le Conseil Municipal avait décidé l'acquisition d'un tracteur de marque John Deere auprès des établissements EQUIP JARDIN.

Le Conseil Municipal décide de financer cet achat par un emprunt auprès du Crédit Agricole d'un montant de 48 800 € - 7 échéances à compter du 17/08/2021 - au taux fixe de 0,44 % en échéances annuelles. Frais de dossier : 90 €.

Il prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

Il prend l'engagement pendant toute la durée du prêt, de créer, et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.

Le Conseil Municipal confère toutes les délégations utiles à Madame le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : POINT N°16 - PRÉCISION SUR LE PÉRIMÈTRE DU DROIT DE PRÉEMPTION

Le Conseil Municipal avait décidé lors de sa séance du 13 novembre dernier de confier à Madame le Maire des délégations.

Il convient de préciser pour le point N°16 le périmètre d'application du droit de préemption.

Le périmètre concerné est la zone UA du PLU.

POINT SUR L'AVANCÉE DE CERTAINS SUJETS ABORDÉS LORS DE PRÉCÉDENTES RÉUNIONS.

Entretien du cimetière : un article paraîtra dans le prochain bulletin municipal pour un appel aux bénévoles. Il est suggéré de voir également avec les personnes ayant une peine d'intérêt général à accomplir et les agents du C.A.T.

Pylône ORANGE : le branchement est fait. Nous sommes en période de test. Fibre : le raccordement chez l'habitant est prévu fin 2022.

Faucardage de la station d'épuration : le faucardage est terminé. Les employés communaux doivent maintenant évacuer les roseaux.

Place handicapé devant le salon de coiffure : il est à transformer en arrêt minute.

Prévoir la mise en place de petites barrières sur le champ de foire à l'arrêt du bus scolaire.

Vérifier les sapins du champ de foire : suspicion de chenilles.

Aménagements routiers et de sécurité : Les services de la DDT sont venus sur place. Les panneaux sont à commander. Voir pour rajouter une bande jaune avant le stop qui sera mis en place rue Saint Jacques.

Visite de contrôle de la cantine : le résultat du niveau d'hygiène de l'établissement est satisfaisant. Il est signalé certaines absences d'analyses et de documents (SIVOS) et le fait que la configuration des locaux ne permet pas une bonne marche en avant (commune).

Dangerosité des maisons de Madame MICHOUX : celle-ci fait réaliser des devis pour résoudre ce problème.

Devenir du restaurant du Lion d'Or : le CAUE a émis des idées pour l'utilisation des locaux. Il serait préférable de le conserver en restaurant. Une visite intérieure est à organiser lors du prochain rendez-vous avec le CAUE.

Panneau d'affichage : le Conseil Municipal valide le devis PHIL RENOV pour un montant de 620 €.

Défibrillateur : nous sommes toujours dans l'attente de renseignements sur le modèle choisi.

QUESTIONS DIVERSES

- Un centre de vaccination ouvrira à Lamotte-Beuvron à compter du 28 janvier prochain.
- Le bulletin municipal sera distribué mi-février.
- Sologne Nature Environnement organisera le 06 juillet une sortie intitulée « Un mardi soir au bord de l'eau » de 20h à 22h.
- Le personnel enseignant sollicite le changement du matériel numérique devenu obsolète. Des subventions à hauteur de 70% sont possibles. Des devis seront demandés à différentes sociétés.
- Le prochain Conseil Municipal devrait avoir lieu fin mars.